



Réf. AE_P01

Écoles de conduite : Devenez Organisme de Formation

Module 1 – Processus déclaratif

- Connaître les enjeux de votre déclaration en tant qu'OF.
- Remplir le formulaire CERFA n° 10782*05.
- Transmettre ce formulaire auprès de votre DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).
- Modification de votre déclaration.

Module 2 – Création des pièces justificatives

- Convention de formation professionnelle.
- Contrat.
- Programme détaillé de formation.
- Règlement intérieur.
- Feuille d'émargement.
- Certificat de réalisation.
- Évaluation de satisfaction stagiaire.
- Évaluation de satisfaction prescripteur.

Module 3 – Préparation au Bilan Pédagogique & Financier

- Démarche obligatoire.
- Primo-connexion au portail « Mes démarches emploi et formation professionnelle ».
- Les différentes rubriques du BPF.
- Quoi déclarer exactement ?

Les +



- Avant : échange avec le participant pour connaître le fonctionnement de l'auto-école et ses objectifs.
- Pendant : aide rédactionnelle proactive (modèles de documents, contrôle et correction).
- Après : suivi en cas de demande éventuelle de pièces complémentaires.

* Le client s'engage à fournir à COM'IN4 toutes les pièces nécessaires et renseignements indispensables à la mission. COMIN4 se dégage de toute responsabilité concernant les contenus fournis par le client. La consultante ne peut être tenue responsable d'un dépassement de la date de livraison prévue si ces informations ne lui ont pas été transmises dans les temps. Toute heure supplémentaire fera l'objet d'une facturation additionnelle. Le cas échéant, l'ensemble des pièces sera soumis à la validation du client avant toute saisie en ligne par la consultante.

Objectifs :

Chaque participant bénéficiera de :

- un accompagnement méthodologique et technique à la création d'un organisme de formation (OF) ;
- une aide à la rédaction et la mise en page des documents obligatoires ;
- un appui à la démarche du Bilan Pédagogique et Financier (BPF).

Public concerné :

Gérant d'établissement ou secrétaire d'une auto-école souhaitant ouvrir un organisme de formation.

Pré requis :

Disposer d'un local et d'un agrément préfectoral.

Approche pédagogique :

Mises en situation et création de documents. Séances de travail à distance (RDV téléphoniques, visioconférence) et en présentiel (sur site de l'auto-école).

Livraison :

Remise au client de l'ensemble des documents conçus pendant la prestation, aux formats WORD et PDF.

Modalités de validation :

Signature d'un bon d'intervention à l'issue de la prestation.
Évaluation de satisfaction du client.

Consultante :

Mme Carole NOÏTAKY-MONARD

25 € HT / heure

soit 630 € TTC / prestation.

Durée : 3 jours (21h) *

Période : selon disponibilités client

Modalités : à distance
 en présentiel

